



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Comité des questions migrations

Le logement des personnes migrantes, un enjeu majeur pour le respect des droits humains.

LETTRE SPÉCIALE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES

Du 08 au 10 avril dernier s'est déroulée la dernière Assemblée Générale de la Conférence des OINGs du mandat du Comité « droits des personnes migrantes ». Cet événement si singulier a alors permis de dresser un bilan positif des trois dernières années de travail, tout en remerciant les différentes personnes et divers acteurs qui ont participé à l'élaboration de ces projets.

Cette « lettre spéciale » propose ainsi de revenir sur les temps forts de ces trois journées, marquées par la passation de présidence entre Daniel Guéry, et Christine Monty, désormais à la tête du Comité sur les questions migratoires.

ÉDITOS

Les mots du président du Comité « droits des personnes migrantes ».



Notre Comité a présenté son rapport au cours de la dernière AG de la Conférence des OING et, comme pour le projet 2024-2026, il a été adopté à une très forte majorité et chacun d'entre vous peut en être fier.

C'est le résultat d'un travail acharné de plusieurs années, fondé sur l'expérience des OING membres de notre comité mais aussi et surtout sur l'engagement personnel de chacun. Et pour cela je voudrais une fois de plus vous remercier, plus particulièrement celles et ceux qui ont accepté de donner de leur énergie et de partager leurs compétences.

Nous avons eu des retours très positifs de M. Best, Délégué Spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe pour les migrants et les réfugiés ainsi que du secrétariat de la Commission Migration de l'Assemblée Parlementaire du CoE. Je vous les partage, ils sont le signe de notre présence effective et efficace au cœur du Conseil de l'Europe. Je ne vous cache pas ma très grande satisfaction à ce propos. Ces types de liens sont sans doute notre manière de donner à la Conférence des OING une image positive et constructive, une crédibilité toujours à renforcer. Puisseons-nous continuer ainsi.

Comme je vous l'ai plusieurs fois partagé lors de réunions précédentes, j'ai souhaité laisser la présidence de notre Comité à quelqu'un d'autre. Merci à Christine d'avoir accepté de prendre cette charge et de me permettre de continuer à rendre service à notre Comité d'une autre manière.

Pour moi, ce qui importe n'est pas le statut dans la structure mais l'engagement pour la cause que nous défendons : l'accès des migrants à leurs droits et plus largement les objectifs du Conseil de l'Europe à savoir les Droits humains, la démocratie et l'État de droit. Et cet engagement je continuerai à le tenir autant que je le pourrai.

Ma confiance à Christine et à tous les membres de notre Comité est acquise ; je suis certain que, tous ensemble, nous allons faire encore mieux pour que les personnes migrantes et les ONG engagées auprès d'elles accèdent à leurs droits et rendent notre continent digne des valeurs qui sont les siennes et qu'il défend.

Encore merci pour tout ce que vous m'avez donné de vivre, à bientôt !

Daniel Guéry

Ancien président du Comité Migration

Vice-président du Comité sur les questions migratoires

Les mots de la nouvelle présidente



« Chers membres du Comité sur les questions migratoires,

Je reprends la Présidence de notre Comité Migrations, succédant ainsi à notre très estimé collègue Daniel Guéry dont le dévouement et l'efficacité au travail sont une source d'inspiration pour nous tous.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer le travail remarquable accompli sous sa direction. Son engagement à fédérer les efforts des ONG et à collaborer avec les différentes instances du Conseil de l'Europe a été véritablement exemplaire. Grâce à sa vision stratégique et à son dévouement sans faille, notre Comité a pu apporter des contributions significatives aux travaux des différents organes du Conseil de l'Europe.

De manière conjointe, il nous a semblé judicieux, d'adopter un mode de gouvernance en « bureau » pour notre prochain Comité. En prenant, la place de Vice-Président, Daniel reste en mesure de nous partager toute son expérience acquise au cours de ces dernières années et continuera à soutenir nos activités.

Salomé a apporté un « soutien inestimable », souvent discret et dans l'ombre lors du précédent comité. Ses compétences alliées à son immense dévouement lui ont permis de mettre en place de manière efficace la communication dans notre Comité. Très attentive lors de nos réunions et de nos assemblées, elle rédige la majorité des comptes-rendus de réunions qui permet à chacun d'entre nous de bénéficier d'une information de qualité sur les travaux en cours.

Forgé par une expérience professionnelle et humaine riche et variée, Marc Van den Reeck dispose d'une vision large des problèmes et des réponses à y apporter. Il possède en plus de réelles compétences de rédacteur et de synthèse. Soutenu par certains d'entre vous, il a contribué à la rédaction de la Recommandation de notre précédent comité et du Communiqué sur la Résolution 2525 (2024) du Rapport Fridez voté le 10 avril dernier lors de notre dernière Assemblée Générale. Sa présence dans notre bureau est un atout inestimable.

En reprenant le flambeau de la présidence, je souhaite poursuivre le travail entamé par Daniel et à œuvrer avec détermination pour renforcer notre action collective.

Dans les mois à venir, nous continuerons à concentrer nos efforts sur les questions prioritaires telles que le développement des questions migratoires en Europe avec notamment une attention particulière donnée à la mise en œuvre du nouveau Pacte Asile et Migration, mais également la protection des droits des migrants, l'éducation des migrants, ou encore la promotion de politiques d'intégration. Nous

resterons attentifs à l'actualité, prêts à apporter le point de vue de la société civile. Je compte sur votre soutien et votre expertise pour mener à bien ces objectifs ambitieux.

Je tiens également à souligner l'importance de la collaboration et du dialogue au sein de notre comité. La richesse de nos travaux s'appuie sur la diversité de nos expériences. C'est en partageant nos idées et en mutualisant nos réflexions que nous pourrons accomplir notre mission commune.

Je vous invite à partager vos idées, vos suggestions et vos préoccupations.

Je suis impatiente de travailler avec vous tous dans les semaines et les mois à venir, et je suis convaincue que, grâce à notre engagement collectif, nous pourrons accomplir un travail de qualité.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien.

Bien cordialement,

Christine MONTY »

Christine Monty
Présidente du Comité sur les questions migratoires

SOMMAIRE

Table des matières

DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES	1
ÉDITOS.....	1
SOMMAIRE	4
LUNDI 08/04/2024.....	5
I. Communication de M. Michael O'Flaherty - Nouveau Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe	5
II. Rapport de Jeremy McBride, Président du Conseil d'experts sur le droit des ONG.	6
III. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES COMITÉS.	7
RÉUNION DU COMITÉ	8
MERCREDI 10/04/2024	9
IV. PRÉSENTATION DU NOUVEAU COMITÉ « QUESTIONS MIGRATOIRES ».	9
PRÉSENTATION	9
RÉACTIONS	10
V. VOTES DES NOUVEAUX COMITÉS.....	10
Comité	10
Comités droits.....	10
Comité	10
Comité	10
Comité	10
Comité sur les questions migratoires	10
Comité	10
Comité Sports et droits humains	10
VI. NOUVELLE STRATÉGIE ÉGALITÉ DE LA CONFÉRENCE.	10
VII. DEMOCRATIE - Intervention de M. Matjaž Gruden, Directeur de la démocratie, sur la perspective d'avenir.....	11
VIII. VOTE DU COMMUNIQUÉ – COMITÉ MIGRATION.	11
PRÉSENTATION	11
QUESTIONS/RÉACTIONS	12
➔ VOTE	12

LUNDI 08/04/2024

I. Communication de M. Michael O'Flaherty - Nouveau Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

→ Présence du nouveau commissaire aux droits de l'Homme (depuis le 1^{er} avril 2024) : [Michael O'Flaherty](#).



- Volonté d'avoir un lien très fort avec la société civile et notamment la Conférence des OINGS.
- « Le Commissaire a également identifié d'autres domaines dans lesquels il est urgent de renforcer la protection des droits humains, notamment la crise climatique, la gouvernance de l'intelligence artificielle, la liberté d'expression, **les migrations** et la montée des discours de haine, y compris l'antisémitisme et les attaques contre les musulmans. »

Michael O' Flaherty a été élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en janvier 2024. Il est le cinquième Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, succédant à Dunja Mijatović (2018-2024), Nils Muižnieks (2012-2018), Thomas Hammarberg (2006-2012) et Álvaro Gil-Robles y Gil-Delgado (1999-2006). Le mandat du commissaire dure six ans et n'est pas renouvelable.

Juriste irlandais spécialisé dans les droits humains, Michael O' Flaherty a été directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2015-2023), membre du Comité des droits de l'homme des Nations unies (2004-2012), Commissaire en chef de la Commission des droits de l'homme d'Irlande du Nord (2011-2013) et a occupé divers postes au sein du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment pour la mise en place d'opérations dans des pays touchés par des conflits tels que la Sierra Leone et la Bosnie-et-Herzégovine.

Tout au long de ses décennies d'engagement en faveur des droits humains, il a contribué de manière significative à leur promotion et protection, notamment en publiant des ouvrages et des articles et en enseignant dans diverses universités.

Source : <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/michael-o-flaherty-takes-up-office-as-council-of-europe-commissioner-for-human-rights>

Son intervention s'est centrée autour de six dimensions caractérisant la place centrale de la société civile dans la protection des droits de l'Homme :

1. La société civile comme huile du système de protection des droits de l'homme.
2. Toutes les normes relatives aux droits de l'homme sont issues de la société civile.
3. La société civile dispose d'un rôle essentiel dans la critique, la mise au défi du système de « faire de son mieux ».
4. Les ONGs et OINGS disposent d'un rôle d'acteur des réformes...
5. ... elles incarnent les moteurs du changement au sein des tribunaux.
6. Les acteurs de la société civile œuvre pour et dans la défense des droits de l'Homme en tant notamment de détenteurs de droits à leurs frais personnels.

Il s'agit d'une période difficile pour la société civile, en lien notamment avec l'augmentation de réglementations, l'instauration de limites inacceptables, la mise en place de nouveaux régimes fiscaux... Cette dernière est soumise aux menaces, vols et intimidations : trop de pays s'efforcent

d'effrayer les ONG et de les réduire au silence. Cependant, ces menaces ne sont pas réparties de manière égale.

Il est alors d'autant plus essentiel pour les ONGs et OINGs d'accéder aux décideurs politiques.

Les engagements du Commissaire :

- Dialogue avec les ONG et la société civile (tables rondes, échanges...)
- S'assurer que le point de vue de la société civile est compris
- S'adresser à la société civile dans sa langue

Le commissaire est indépendant mais pas isolé : il travaille avec différents partenaires au sein du Conseil de l'Europe.

Une ONG se rapporte à la question de la nation MAIS peut être également perçue dans un sens plus large avec la "société sociale" (académies, médias, entreprises et travail commercial - étendu...).

II. Rapport de Jeremy McBride, Président du Conseil d'experts sur le droit des ONG.



Jeremy McBRIDE



Conseil d'experts sur le droit des ONGs

[Study on the stigmatization of NGOs in Europe.](#)

1→ La stigmatisation des ONG en Europe mène à l'émergence de stéréotypes négatifs, eux-mêmes entraînant un traitement déloyal des ONG. L'ampleur du phénomène est considérable puisque qu'il affecte la rationalité de ces activités et les tentatives de lutte contre ce phénomène. Cependant il convient de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas là d'un problème auquel toutes les ONG sont confrontées.

Concernant le rapport récemment publié par le Conseil d'experts sur le droit des ONGs, ce dernier se base sur une étude réalisée à l'aide d'un questionnaire envoyé aux ONG des États membres du Conseil de l'Europe. (31 EM = *représentatif de la situation*).

De cette étude est ressorti que la principale source de stigmatisation serait les autorités/politiciens/médias/activités des ONG organisées par le gouvernement.

Concernant le suivi de la criminalisation des ONG travaillant sur les migrations, il apparaît que les cadres réglementaires dans lesquels les ONG peuvent travailler constituent un problème de taille. Il serait alors exigé des ONG qu'elles fassent des rapports sur les migrations et qu'elles divulguent des informations confidentielles sur les personnes.

De la même façon en ce qui concerne le registre de transparence affectant les ONGs, l'Allemagne a soulevé le problème que ce type de registre affecte les travaux de ces organisations ; certaines d'entre elles passent déjà par un processus de criminalisation. La tâche est progressivement rendue de plus en plus difficile pour ces ONGs.

L'UE pousse les États membres à se doter de registres dans le cadre de son programme pour la démocratie (*ONG ayant des liens avec des pays extérieurs à l'UE*). Or le problème qui émerge d'une telle décision est les restrictions (alors que l'UE parle de ne pas vouloir de stigmatisation). Il n'est pas certain que ce paquet soit adopté avant les élections européennes MAIS il doit être suivi de près.

2 → Jugements d'exécution : non application d'un jugement impliquant la Grèce. Pendant 16 ans, le tribunal a échoué dans ses tentatives d'enregistrer l'association sur la base de motifs solidement rejetés par la Cour européenne des droits de l'homme. L'objectif devrait être de pousser le Comité des Ministres à être plus exigeant envers la Grèce.

3- Tendance cependant sur une meilleure note : le Comité des Ministres réalise des poursuites judiciaires stratégiques à l'encontre des tentatives par des personnes riches d'étouffer les activités d'ONGs.

III. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES COMITÉS.

Cf. publication des rapports des différents Comités :

- [Action pour les droits sociaux](#)
- [Comité de la société civile pour les droits de l'enfant](#)
- [L'éducation à la démocratie](#)
- Crise environnementale et sanitaire (*exposé oral*)
- Droits humains et intelligence artificielle (*exposé oral*)
- [Dialogue interreligieux et interconvictionnel](#)
- [Les ONGs en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes](#)
- [Droits des personnes migrantes](#)

RÉUNION DU COMITÉ

Cf Compte rendu de la Réunion sur le nouveau [Google drive](#) du Comité. Document à retrouver [ici](#).

La **prochaine réunion** du Comité aura lieu en ligne, le **23 avril 2024** à **17h** CET.

LIEN: <https://teams.live.com/meet/9467131692352?p=CHN2hDBoDxrlV4Me>

MERCREDI 10/04/2024

IV. PRÉSENTATION DU NOUVEAU COMITÉ « QUESTIONS MIGRATOIRES ».

PRÉSENTATION

La problématique de l'hébergement constitue un enjeu majeur et un problème nécessitant d'être traité par un Comité. La visite de terrain en Grèce a démontré tout l'intérêt de cette question. Les différentes modalités d'accueil doivent permettre un respect digne du droit des personnes.

Il n'est cependant pas légitime de restreindre la problématique à la simple question de l'hébergement. Le Comité se doit de prendre position sur les différents conflits : cette réactivité a porté ses fruits par la suite.

Le Comité souhaite asseoir ses activités sur des actions coordonnées avec d'autres instances, d'autres organes du Conseil de l'Europe. Ces partenaires existent déjà, et les liens demeurent à approfondir. Le premier partenaire est la Conférence et son Comité permanent.

Nos obligations de résultats dépendent également de nos liens avec des différents organes. Nos liens avec l'APCE, le RSSG, fonctionnent parfaitement. *(Ils doivent d'ailleurs être en ligne au moment de cette présentation)*. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est un embryon de relations mais les liens débutent : la problématique migratoire va nous unir plus profondément car ce sont les pouvoirs locaux avant tout qui se heurtent à l'accueil des personnes migrantes, réfugiés, et demandeurs d'asile. Les contacts sont également bons avec le Commissaire aux droits de l'Homme, en témoigne l'intervention de lundi.

Ces liens ont été construits grâce aux OINGs de la Conférence, avec un soutien total du Comité permanent.

Il s'agit pour le Comité de favoriser les liens entre le Conseil de l'Europe et la société civile, mais également de mettre en valeur la prise en compte des personnes vulnérables et notamment les personnes migrantes, de participer à la mutualisation des réflexions afin d'être forts de propositions sur des solutions réalisables. Renforcer l'image et la présence du Conseil de l'Europe au sein de la Société Civile, soutenir les OINGs des pays membres et enfin renforcer les liens entre le Comité des Ministres et la société civile.

Concernant les objectifs spécifiques du Comité ce dernier s'inscrit également dans une volonté de mise en place de politiques de court, moyen et long terme tout en améliorant les procédures concrètes de traitements et de prises en charge des personnes migrantes, des réfugiés et demandeurs d'asile.

Suite à la recommandation du Comité 2021-2024 il s'agira d'approfondir l'analyse de l'impact clé de l'hébergement sur l'accès des personnes à leurs droits, leur sécurité et intégrité, au marché du travail ainsi qu'aux services de santé, d'éducation et d'apprentissage des langues.

Le Comité sera également attentif aux développements de la questions migratoires en Europe, proposera les points de vue de la société civile...

En ce qui concerne les actions prévues par le Comité, ce dernier prendra soin d'élargir le champ de ses contacts, élaborera des documents de position, poursuivra le dialogue, engagera des débats ouverts sur l'échange d'idées... Une recommandation sera également rédigée.

RÉACTIONS :

- Au RU on envisage de renvoyer au Rwanda des migrants → monstrueux. Il faut faire campagne en Europe et empêcher d'autres pays de suivre le même sillon. Même chose concernant le renvoi des migrants dans leur pays d'origine. Il s'agit de lutter contre ces moyens inhumains.

→ Cette remarque illustre totalement l'étendu des possibilités dans les travaux avec l'APCE.

- Remerciements. Présentation précise et enthousiaste. Remerciement de l'appel à participation des ONGs.

- Élections à venir. Prendre en considération les élections régionales comme européennes.

→ Renvoi au [communiqué](#) qui va être présenté dans l'après-midi.

- Question : connaître la langue du pays où l'on arrive est important → faut-il rendre cet apprentissage obligatoire ? comment voit-on la problématique de la langue dans l'intégration ?

→ En ce qui concerne l'éducation : nous sommes en train de préparer un webinaire, un espace de réflexion... la question de la langue est fondamentale mais il ne faut pas que ce soit violent, les conditions de l'apprentissage et la mise en œuvre sont particulièrement importantes.

V. VOTES DES NOUVEAUX COMITÉS.

Comité Territoires inclusifs, environnement et santé : données manquantes

Comités droits de l'enfant en Europe : données manquantes

Comité Éducation à la démocratie : 60 OUI ; 3 ABSTENTIONS

Comité Droits humains, démocratie et intelligence artificielle : 47 OUI ; 13 ABSTENTIONS ; 7 NO

Comité Dialogue interreligieux et interconfessionnel : 63 OUI ; 5 ABSTENTIONS

Comité sur les questions migratoires : 63 OUI ; 1 ABSTENTION (présidence : 63 OUI ; 4 ABSTENTIONS ; 2 NON)

Comité ONG en tant que défenseurs de l'égalité des sexes et des droits des femmes : 65 OUI ; 2 ABSTENTIONS

Comité Sports et droits humains : 60 OUI ; 5 ABSTENTIONS

VI. NOUVELLE STRATÉGIE ÉGALITÉ DE LA CONFÉRENCE.

Sur la base de la table ronde du Comité égalité des genres organisée lors de la dernière Assemblée Générale de la Conférence.

La présentation du 10 avril marque la pierre angulaire de la nouvelle stratégie qui sera présentée en octobre 2024. Le comité sur l'égalité lira et fera quelques commentaires sur le texte présenté. Nous avons besoin de l'égalité des genres dans le travail du CdE. La question est : comment pouvons-nous le faire le mieux possible ? faire en sorte que ce soit automatique et un principe clé de notre conférence ?

Cette stratégie devrait contenir une liste de mesures à mettre en œuvre.

→ Encouragement à [lire](#) le document. Appel à l'aide pour l'élaboration de cette stratégie. Un document sur la politique d'égalité des genres est nécessaire. Cette stratégie sera très utile.

VII. DEMOCRATIE - Intervention de M. Matjaž Gruden, Directeur de la démocratie, sur la perspective d'avenir.

Le nouveau comité intergouvernemental sur la démocratie vient remplacer une ancienne commission européenne sur la démocratie.

Le [CDDG](#) a pour ambition d'aider les États Membres (EM) à opérationnaliser les principes de Reykjavik pour la démocratie et les mettre en œuvre. Il vise également à lutter contre le recul démocratique directement au sein des EM car c'est là où ce recul démocratique a lieu.

Mise en œuvre du processus d'Helsinki : dimension particulièrement importante englobant la relation avec la conférence des OINGs et le CdE mais aussi d'autres formes d'intégration.

Enfin le Comité vise également à réaffirmer le rôle essentiel de la société civile et les conditions adéquates de cette dernière dans les EM comme ingrédient d'une démocratie vivante.

→ *Comment interagir avec la société civile ? avec la CINGO ?*

- Intergouvernementalisme de l'organisation concentré sur les menaces au sein des EM. Les travaux des comités d'experts sont à ce titre très importants.
- Activités immédiates (réunion première en mai).
- Mise à jour de la recommandation du CdE sur le statut juridique des ONGs
- Travail avec d'autres Comités directeurs notamment le CDDH.

→ Le Comité visera également à mettre en œuvre des recommandations notamment celle sur la démocratie délibérative. Il travaillera aussi sur l'impact de l'AI sur la démocratie.

Le but étant de mieux connecter le travail intergouvernemental et le forum mondial de la démocratie lequel constitue une caisse de résonance pour des initiatives innovantes.

Prochain forum = Pouvons-nous transcender le nouveau fossé ? les écarts ?

La question de l'interaction, de la coopération et du rôle de la société civile dans une organisation intergouvernementale telle que le CdE est une question de fondement formel / procédure. → Besoin d'examen pour d'éventuelles améliorations.

VIII. VOTE DU COMMUNIQUÉ – COMITÉ MIGRATION.

PRÉSENTATION

La base même de ce [communiqué](#) est la résolution de la Commission des Migrations, des Réfugiés et des personnes déplacées. Il relève alors du rôle du Comité de soutenir une telle résolution, tout en prenant en compte l'impact plus important d'une publication au titre de la Conférence.

Le Comité Migration souhaitant également demeurer dans l'esprit collégial de la Conférence en proposant au vote ce texte.

Communiqué :

Entre autres, ce communiqué vise à soutenir le fait que la résolution ait été présentée à un moment clé : les questions soulevées interviennent à un moment clé : quel sera l'impact de l'immigration sur l'opinion publique lors des élections européennes ?

Le Comité, par ce communiqué, soutient l'idée de mettre une telle question à l'ordre du jour des discussions tout en soulignant les efforts intellectuels des membres de la commission et l'apport d'éléments de la société civile.

Ce communiqué présent trois points de réflexion :

- 1) Afin de lutter contre les discours de haine et la présentation erronée de l'immigration comme un instrument de suivi des campagnes électorales, nous devons apporter un certain équilibre avec la question de l'immigration, autour notamment de l'observation selon laquelle nous rendons le quart monde pauvre. Les gens attaquent les politiques d'immigration par opposition à la pauvreté dans la communauté locale.
- 2) Les enfants doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce domaine. L'importance des questions de migration doit passer par le filtre de la vulnérabilité particulière des enfants.
- 3) Une éducation interculturelle est nécessaire.

En ce sens, le Comité a rédigé un projet de communiqué pour soutenir le rapport/la résolution de M. Fridez, avec l'idée que nous jouons notre rôle en apportant la contribution de la CINGO.

QUESTIONS/RÉACTIONS :

1. Pas convaincu de la raison de la haine : pas seulement une raison socio-économique mais plus de "haine" en soi.

→ Il est clair que la xénophobie et la haine ne sont pas uniquement des raisons socio-économiques MAIS qu'elles sont toujours un élément important, qu'elles nécessitent une combinaison (nécessité d'éduquer les jeunes pour qu'ils ne craignent pas les enfants immigrés, etc.)

2. Changer le terme de "lower middle class" pour celui de "population"

Suite aux échanges lors de la présentation du Communiqué, les changements suivants ont été apportés au texte :

1. Changer l'expression "classes moyennes européenne" par "population européenne.
2. Supprimer la fin du dernier paragraphe.

→ VOTE :

→ 31 votes en faveur dans la salle + 39 en faveur en ligne = **70 en faveur**

→ 2 abstentions dans la salle + 4 abstentions en ligne = **6 abstentions**

Adoption du Communiqué par la Conférence des OINGs.